

Cadre thérapeutique :

- La première séance permet de définir la problématique, de fixer les objectifs, de déterminer la fréquence des séances ainsi que la durée de la thérapie. Le terme de la thérapie s'anticipe et une dernière séance de bilan permet de clôturer.
- Pour les thérapies d'enfants ou d'adolescents, l'accord écrit de chacun des représentants légaux est obligatoire. Des séances de famille peuvent être intégrées. La séance individuelle est un moment privilégié. Les parents ou d'autres personnes n'y assistent pas, sauf discussion préalable.
- Une séance individuelle dure 60 minutes (sauf indication particulière) et coûte 140.- CHF.
- A votre demande, je peux participer à une rencontre de réseau, travailler en coordination avec d'autres professionnels impliqués dans la situation ou rédiger un rapport à leur intention. Ces prestations sont facturées au même tarif horaire.
- Mon affiliation au RME permet le remboursement des séances individuelles par certaines assurances complémentaires. Les modalités sont différentes d'une assurance à l'autre. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre assurance.
- Les séances sont réglées au comptant (en espèces ou par Twint) au terme de chaque séance. Un justificatif de remboursement que vous pouvez faire suivre à votre assurance complémentaire vous est envoyé à la fin de chaque mois.

Sandra Theubet

Thérapeute avec le Cheval ASTAC



- Tout rendez-vous manqué ou annulé moins de 24 heures à l'avance sera facturé (sauf certificat médical valable). En cas d'arrivée tardive, la séance se termine à l'heure prévue initialement et est facturée dans sa totalité.
- Les séances ont lieu même en cas de pluie. La thérapeute se réserve le droit de déplacer ou d'annuler la séance en cas de conditions météo extrêmes incompatibles avec le bon déroulement d'une séance avec les chevaux.
- Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité durant les séances. Il faut cependant garder en tête que le cheval reste un être vivant avec ses réactions propres. Le client doit être assuré contre les accidents.
- Le port de la bombe est obligatoire pour monter à cheval (différentes tailles à disposition sur place ou possibilité d'amener son propre matériel). Le port de chaussures fermées est obligatoire même en été.
- Les séances ont lieu dans une écurie privée. Il est demandé de respecter la propreté et la tranquillité des lieux, ainsi que de ne pas nourrir les animaux. L'écurie est accessible aux heures de rendez-vous et en présence de la thérapeute.

Signature(s) :

Sandra Theubet

Thérapeute avec le Cheval ASTAC

